

LE LIBERAL.

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE

SALUS POPULI, SUPREMA LEX ESTO.

VOL. I.

QUEBEC, MARDI, 10 OCTOBRE, 1837.

NO. 34.

MELANGES.

COUR D'ASSISES DE LONDRES.—L'ENFANT VOLÉ.

Lundi dernier, une foule considérable obstruait toutes les avenues qui conduisent à Old Bailey, avide de connaître le résultat d'un procès d'assises. Toutefois, cette foule n'avait rien de cet aspect farouche et menaçant que naguère encore elle présentait lors du jugement de Greenacre. Cette fois, elle était comparativement calme et décente, car ce n'était plus du sang qu'elle venait demander, c'était un acquittement dont il lui tardait d'acquiescer la certitude.

A dix heures le lord chief-justice Tindal, occupe le fauteuil, et l'accusé est introduit au milieu d'un mouvement marqué de curiosité et d'intérêt. Les deux avocats qui se sont empressés de lui offrir un secours dont, Dieu merci ! il n'aura pas besoin, lui pressent les mains avec effusion, et l'organe même du ministère public trouve moyen de glisser quelques paroles de consolation et d'encouragement dans l'invitation qu'il lui fait de ne se point placer, s'il y éprouve de la répugnance, au banc ordinaire des prévenus, mais sur un siège à part, un peu au-dessus de ses défenseurs.

Le juge.—Quels sont vos noms, âge et profession ?

L'accusé.—George Hammon, 41 ans, peintre de portraits.

Le juge.—Vous connaissez le fait qui vous est reproché. Vous êtes accusé d'avoir tué volontairement un saltimbanque, James Baldwin. Êtes-vous coupable ou non coupable ?

L'accusé.—Il est vrai que j'ai tué. C'est un malheur que je déplore ; mais en mon âme et conscience je ne suis point coupable.

Le juge.—Puisque vous reconnaissez la vérité du fait et que vous en niez seulement la culpabilité, asseyez-vous. Soyez attentif ; vos concitoyens, vos pairs vont vous juger. Que Dieu vous soit en aide ?

Le greffier donne lecture de l'accusation. Le plus ancien des avocats chargés de la soutenir au nom du comté, présente quelques observations impartiales et pleines de modération. Messieurs les jurés, dit-il en terminant, c'est avec bonheur que nous le reconnaissons, jamais aucun de nous n'a été plus indulgent que vous, car c'est celui du malheureux Hammon. Toutefois vous vous en rapporterez à votre gracieux souverain du soin d'adoucir sa peine ou de lui en faire même la remise entière. Votre devoir, à vous, est de le déclarer coupable pour apprendre à tous que nul n'a le droit de se faire justice à soi-même, et qu'il n'y a plus de justice publique dès qu'un particulier peut venger seul et sans le secours des lois les injures même les plus cruelles et les plus imméritées.

Le juge.—Accusé, avez-vous quelques explications personnelles à présenter ?

—Oui, milord. Je remercie l'honorable avocat de la mansuétude qu'il a mise dans son accusation, mais je sens que j'ai besoin de vous exposer moi-même les faits.

Milord et messieurs, je mets volontiers mon honneur et ma vie entre vos mains. J'ai plus de quarante ans, jamais je n'avais eu à rendre compte de ma conduite à aucun tribunal, jamais je n'avais paru devant un magistrat pour la moindre offense.

Il y a trois ans, je perdis une petite fille qui alors en avait quatre à peine, le seul gage que m'eût laissé une pauvre sainte qui est maintenant dans le ciel. Je la perdis. . . ce n'est pas à dire que je la vis mourir comme sa mère, non. . . elle disparut ; on me la vola. . . Elle était si jolie, et je n'avais plus qu'elle pour m'aider au monde !

Milord et Messieurs, je ne vous dirai pas ce que j'ai souffert, vous ne sauriez me comprendre. J'ai dépensé en avertissemens, en recherches inutiles le peu que je possédais ; mobilier, tableaux, collections, j'ai tout vendu. Pendant trois ans, j'ai parcouru seul à pied toutes les villes et jusqu'aux plus petites bourgades des trois royaumes, cherchant partout mon enfant et n'obtenant sur son compte aucune espèce de renseignements. Je revenais à Londres chaque fois qu'en peignant des portraits j'avais amassé assez d'argent pour recommencer mes annonces. Enfin, le 14 avril dernier, un vendredi, je traversais Smithfield, lorsqu'au milieu du marché je vis une troupe de batteleurs. . . Une enfant se tenait les pieds en l'air et tournait la tête sur une espèce de hallebarde. . . Il faut qu'un rayon de l'âme de sa mère ait traversé mon âme pour l'avoir reconnue en cette état. . . c'était ma pauvre enfant ! Sa mère se serait jetée sur elle pour l'embrasser. . . moi, non. . . je me jetai sur le. . . sur l'homme, et je ne sais comment cela se fit, moi faible et bon, je le saisis par ses vêtements de sauveur, je l'enlevai en l'air, je le frappai, je le brisai à terre, je le tuai enfin. . . Depuis je m'en suis voulu d'avoir été si sévère, mais dans le moment je regrettais de n'avoir pu le tuer qu'une seule fois.

Le juge.—Ce ne sont pas là des sentimens chrétiens, quoiqu'ils soient bien faciles à concevoir. Peut-être, dans votre intérêt, eussiez-vous mieux fait de ne les point exprimer ici ; comment voulez-vous que Dieu et les jurés vous pardonnent si vous-même ne savez pas pardonner ?

—Je ne sais ce que vous, milord, et les jurés vous ordonnerez de moi, mais à coup sûr, Dieu m'a déjà pardonné. Vous ne savez pas. . . je ne savais pas moi-même tout ce que ce. . . cet homme m'a fait de mal. Quand des personnes charitables m'ont amené ma petite fille dans

la prison, non seulement je ne l'ai plus retrouvée jolie comme autrefois, mais je l'ai entendue jurer ; mais j'ai vu qu'elle était abâtardie, polluée par la misère et la corruption. Mais elle ne m'a pas même reconnu ! . . . Elle ne m'a pas reconnu ! comprenez-vous maintenant ? Il m'a volé le sourire, l'âme de mon enfant, ce misérable. . . et moi je ne l'ai tué qu'une fois.

Le chef du jury.—Milord, mes collègues me chargent d'annoncer à votre seigneurie que leur conviction est formée.

Le juge.—Je vous comprends Messieurs, mais il faut respecter le texte de la loi ; quelque sympathie que vous éprouviez pour l'accusé, votre délibération doit avoir lieu dans votre chambre, et après que vous aurez entendu mon résumé, que je ferai du reste en peu de mots.

Après le temps précisément nécessaire pour écrire leur verdict, les jurés sont venus proclamer l'acquittement. Il a fallu escorter jusque chez lui M. George Hammon, pour que les femmes des marchés de Py portassent pas en triomphe.

HORRIBLE ASSASSINAT.—On nous sommes presque portés à croire que les dernières années des abolitionnistes du nord ont répandu quelque goût d'insurrections parmi les esclaves des habitans de cette paroisse. Car, depuis quelque temps différens incidens se renouvellent et semblent être le précurseur d'agitations sourdement ourdies. En effet, un esclave d'une habitation voisine s'est permis de menacer et même de frapper un yiel habitant de cette ville (il est maintenant à la geôle, où il subit la peine que la loi lui a infligée) ; et aujourd'hui nous publions le récit d'un affreux assassinat qui s'est commis à quelques lieues de Donaldsonville.

Voici les faits :

Lundi dernier, le Col. Pugh ne voyant pas revenir son économe, qui avait été dans le bois recevoir la tâche des nègres bûcherons, apprit que son cheval était venu sans selle ni bride ; supposant qu'il lui était arrivé quelque accident il envoya quelques nègres à sa recherche, mais ils revinrent en disant qu'ils ne l'avaient pas trouvé. Le lendemain il fit continuer les recherches, aidé de presque tous les habitans du voisinage ; elles paraissent devoir être sans résultat, lorsqu'un nègre charretier qui transportait du bois à l'habitation, découvrit, en chargeant une corde de bois, le corps de l'infortuné économe. Plusieurs personnes accoururent aussitôt, et on vit le corps d'un homme dans un état de mutilation horrible à décrire. La tête était séparée du tronc et portait les marques de plusieurs coups de hache, les deux jambes et un bras étaient brisés, la main droite tenait encore un bâton avec lequel il paraît que le malheureux avait tâché de se défendre.

Instruit de cette affreuse découverte, le Col. Pugh donna immédiatement l'ordre d'arrêter les nègres qui, étant au bois à l'époque du crime, devaient en être ou les auteurs, ou les complices. Plusieurs furent arrêtés (14 nous a-t-on dit), mais malheureusement on n'a pu s'emparer du chef du complot ; il s'est enfui avec trois autres nègres ; espérons que bientôt ils seront saisis et livrés à la justice. Le jeudi, 17, un juré a été assemblé et quatre des nègres qui étaient en prison ont été condamnés à mort et doivent être exécutés aujourd'hui, à trois heures du soir, en face de l'habitation du Col. Pugh.—L'Ami des Peuples.

CORRESPONDENCE.

M. L'ÉDITEUR,

La mission de quelques hommes pervers, de quelques êtres dégradés qui n'entendent pas le cri de la nature qui leur dit ; l'homme est né libre, est de fronder la conduite honorable de tous ceux qui rêvent au bonheur du Pays. Leur exaltation en injures grossières contre tout ce qui manifeste des idées nobles, généreuses et libérales, les couvrent d'une éternelle honte.

L'honorable Papineau est exposé cruellement aux traits envenimés de nos ennemis ; tous les bons patriotes le sont aussi ; mais que leur importe la colère ou les sarcasmes des furibonds et des insensés ? Les invectives des tyrans, la rage des oppresseurs, les emportemens des protecteurs des abus, qui se voient arracher leur proie, sont, pour une âme élevée et forte, le plus beau des panégyriques et la plus douce des harmonies.

Ils prêtent à nos vrais patriotes leurs vils sentimens. L'on ne peut réduire que l'âme d'un esclave.

Les hommes doués d'une précieuse indépendance qui défendent nos droits, qui sympathisent avec le peuple, qui éprouvent toutes les peines et les sentimens patriotiques, qui veulent le règne de la justice, la ruine des abus et de la corruption, qu'un correspondant de la Gazette de Québec du 23 Septembre dernier ose calomnier, et qu'il cherche vainement à déprécier dans sa fureur contre les comtés qui reconnaissent leurs droits et leurs privilèges naturels, contre

les journaux qui défendent ces précieux droits, ces hommes respectables, dis-je, sont à l'abri de ses coups. Les appréciateurs du vrai mérite et des nobles caractères, les environnent des témoignages de leur affection et de leur reconnaissance. Ces patriotes distingués ont un titre qui les recommande puissamment à tous les hommes généreux. L'amour national, voilà ce qui fait battre leur cœur ; voilà ce qui fera toujours la popularité des bienfaiteurs du Pays.

En parlant des membres nommés sur la liste de l'Assemblée législative et patriotique, et coercitive de la Nouvelle-Bretagne, le correspondant de la Gazette de Québec leur reproche, qu'ils ne peuvent distinguer l'A du C ; sans chercher à discuter sur la validité de son accusation, je me contenterai de lui faire remarquer qu'Albert 1er de la maison d'Habsbourg-Autriche, voulut assujettir les hommes libres de la Suisse. Des Gouverneurs leur furent envoyés par lui ; ils se livrèrent aux mesures les plus odieuses ; ils ne donnèrent aucune borne à leurs vexations. Cependant il y avait dans les Cantons de Schwitz, d'Uri et d'Udlerwald, trois hommes, Guillaume Tell, Stauffacher et Winkel, ils étaient de bons paysans illettrés, mais ils avaient le sentiment de leurs droits, ils étaient animés de l'amour de leur Pays, de l'amour de la liberté ; ils jurèrent la délivrance de leur Patrie. Les gouverneurs furent chassés du pays, leurs châteaux furent rasés, et les cantons formèrent une ligne qu'ils surent maintenir les armes à la main contre toutes les forces Autrichiennes ; cette ligne se renouvela et rendue perpétuelle à Brémis, après la bataille ou un petit nombre de paysans sans discipline et illettrés taillèrent en pièces les troupes impériales. C'était dans l'année 1315. Dans le 19e siècle, que ne pourrait-on pas attendre de ceux que l'insensé correspondant cherche honteusement à humilier en leur reprochant leur défaut d'éducation. Fi ! Fi donc ! à qui doivent-ils leur ignorance ? je ne devolerai pas ici le tableau des odieuses persécutions exercées par les constitutionnels contre l'éducation.

Je ne connais, Monsieur, l'Éditeur, rien de plus comique que les hautes prétentions de ce pauvre auteur que rien ne justifie, et son affectation de savoir qui aboutit à la naïveté. Il me représente, en vérité, l'Arlequin de la comédie étendant la main pour ne rien prendre—Il a crié dans le désert.

Mon séjour au Canada, dans plusieurs années, et je possède une connaissance approfondie de ce qui concerne ce Pays. Je désire sa prospérité, sa liberté et son bonheur par le zèle qui doit animer tout Philosophe pour la grande cause de l'humanité. Je dirai que le gouvernement du Bas-Canada est formé d'éléments trop hétérogènes pour pouvoir diriger convenablement le vaisseau de la Colonie dans les circonstances graves d'une complète réorganisation, devenue nécessaire, et que l'on ne peut désormais refuser à la volonté nationale si ouvertement et si énergiquement manifestée.

Les rouages de la machine du Gouvernement Canadien, n'ont pas été faits pour marcher ensemble, ils ne s'engrènent pas bien, leurs directions ne se lient pas, ne sont pas en harmonie, leurs actions divergentes se paralysent mutuellement.

Quoiqu'en dise le pauvre correspondant de la Gazette de Québec, rien n'est plus certain que le désir universel parmi la partie saine des Canadiens, qui forme une grande majorité, de sortir de l'odieuse et humiliant régime de l'arbitraire, et de posséder aussi des garanties de liberté, de justice et de bonne administration. Voilà ce que demande toute la Colonie, à l'exception d'une poignée de privilégiés, qui à l'aide de l'arbitraire et du monopole, exploitent les revenus du Pays, et désirent de perpétuer les abus qu'ils regardent comme leur patrimoine ; ils redoutent d'être réduits à ne posséder ce que qui leur appartient de droits ; ils hurlent à la vue des moyens employés pour diminuer la source de leurs revenus ; notre industrie en cherchant à se développer, leur déplaît, les effusque et leur donne de vives convulsions.

Tel est le caractère des métropoles. Elles regardent les colonies comme des propriétés ; elles y envoient quelques individus pour jouir. Leur étouffement est au comble, quand celles-ci déchirent leur bandeau et rompent leurs lisières ; elles ont une sorte de conviction que tous les moyens leur sont bons, la dissimulation, l'hypocrisie, la cruauté, la parjure, pour faire descendre ces filles ingrates au rang de vassales et de sujettes.

D'une part, dans cette contrée, les Canadiens veulent, comme de raison, l'anéantissement de l'injustice et des abus, des institutions en harmonie avec les besoins et les lumières de l'époque.

De l'autre, une faction anti-nationale, tente de maintenir les abus dont elle profite. Cette faction se compose de castes privilégiées. Elle a envahi à la fois le gouvernement, une des chambres, et le pouvoir judiciaire.

Si le gouvernement corrompu cherchait à nous opprimer d'avantage, qu'arriverait-il ! Les égoïstes constitutionnels jouiraient-ils en paix du bien-être qu'ils se font aux dépens des intérêts publics ? Verriens nous notre Pays s'achémmer dans le silence et dans l'ombre vers une obscure agonie ? ah ! non un pareil avenir serait bien propre à soulever les cœurs généreux. Leur devise serait : aide-toi, et Dieu t'aidera. Ce serait un révolutions. On ne peut arrêter la génération qui marche,

vous, vous mettez trop de personnalités dans la discussion. Certes, voilà l'Editeur du Canadien bien scrupuleux là dessus, mais qui donc en a dit plus que lui des personnalités? A-t-il donc oublié combien de fois il a parcouru la terre, et ébranlé tout l'Olympe, et combien c'était drôle, combien c'était amusant? et, après avoir fait lui-même tant de jolies promenades, et avoir fait tonné la foudre si longtemps au compte des autres, l'Editeur du Canadien ne serait-il pas très injuste en ne voulant pas nous permettre de passer une seule fois devant le Château St. Louis à ses propres dépens? D'ailleurs, si le Canadien est permis cent fois d'attribuer à de motifs personnels la conduite des hommes publics de notre parti tels qu'à l'ambition, à l'amour du pouvoir et de la domination, et si chacune de ses paroles était une calomnie atroce, ne nous sera-t-il pas permis d'attribuer à notre tour, à des vues personnelles ce qu'a dit et fait l'Editeur du Canadien depuis un certain temps, surtout si chaque ligne que nous traçons sur le sujet est toute palpante de probabilités ou plutôt de vérités?

Ne nous sera-t-il pas permis de dire, par exemple que l'Editeur du Canadien veut parlementer et parler toujours, qu'il veut l'ordre et la paix avant tout, avant nos droits les plus sacrés, avant toute réforme, avant que nous ayons une constitution qui en soit une avant la liberté et pendant le plus honteux esclavage? Ne nous sera-t-il pas permis de croire et de dire ensuite que pendant que la vieille routine de parlementer roule tranquillement son train, il y a des Sessions de la Législature, il y a des impressions à faire, il y a des contingents à recevoir, et des comptes à être soldés à même ces contingents, il y a aussi une liste civile, &c. &c. Et quand, parmi toutes ces bonnes choses là, nous prendrions la liberté de mêler quelques noms, quelques établissements et quelques situations qui touchent de près l'Editeur du Canadien, serait-ce donc se permettre de si grandes personnalités? Nous nous arrêtons ici pour voir le 67ème. No. du Canadien qui vient d'arriver. Nous l'avons parcouru depuis le commencement jusqu'à la fin, et rien, rien, pas un seul mot qu'en vaille la peine, pas une seule réponse, pas une seule preuve. C'est exactement comme nous l'avons dit au commencement de cet article, pour le fond, et pour la forme, le tout commence par : des hommes de ce petit journal, puis A.B.C, puis l'Olympe, puis les Dieux, après cela le Trône et l'Autel, ensuite le Comité Central assemblé à la maison des Bêtes empaillées, puis encore A B C, puis, il fait jour en plein midi, donc il y a division parmi les Canadiens ; donc la division est aussi grande que nous le disons ; donc c'est vous qui l'avez faite ; donc vous avez fait sortir l'agitation des bornes du droit ; donc tout le peuple n'est pas avec vous ; donc vous avez sonné le tocsin de la révolte, donc on sera, nous espérons, n'est pas une faute de français ; mais nous nous trompons, ce n'est pas parce qu'il fait jour en plein midi, que l'Editeur du Canadien n'a pas aperçu sa faute, c'est parce qu'il a cru que nous trouvions un manque de concordance, ou nous n'avions vu qu'un manque de régime pour la phrase incidente, nous espérons. Allons donc, en conscience, il faudrait au moins nous l'espérons. Puis enfin ! puis enfin ! l'Editeur du Canadien termine le tout, en nous assurant que pour de l'argent, il nous vendra même ses VENTES et ses RATIFICATIONS. Oh ! ce n'était pas la peine ! nous savions bien cela Et le dit Editeur ne dit rien de plus ; Canadiens ayez pitié de lui !

On nous a fait remarquer que nous avions omis de parler du réjet par le grand juré, de l'accusation portée contre M. le Dr. Taché au sujet de l'Assemblée de St. Thomas. Nous en avons cependant dit quelque chose subséquemment, en annonçant la fête que les jeunes patriotes du faubourg St. Jean avaient préparée pour l'occasion. Il nous reste à ajouter que notre estimable compatriote a été reconduit jusqu'à St. Thomas par un grand nombre d'amis de la cause, et que sa réception dans ses foyers n'a pas été moins brillante que la fête du 26 juin dernier ; ce qui prouve que les éteignoirs de Parent et compagnie n'ont pas encore réussi à éteindre partout les lumières, et à étouffer le feu sacré de l'amour du pays.

Puissante logique du Canadien. Un plaisant, pendant la révolution française, s'amuse à faire un calembourg sur certaines lettres de l'alphabet. Donc, conclut le Canadien, l'Editeur du Libéral veut abattre le trône, renverser l'autel, et s'élever aux dépens de l'Editeur du Canadien !!!

Si la fausseté, l'hypocrisie, les procédés indignes non seulement d'un journaliste mais d'un honnête homme, qui caractérisent éminemment le journal d'Etienne Parent, n'étaient suffisamment connues des habitants du pays, il suffirait de bien leur faire remarquer le paragraphe du Canadien auquel nous faisons allusion, et où il met sur notre compte un calembourg sur les lettres de l'alphabet que nous avons publié comme extrait, et en le donnant pour ce qu'il était, c'est à dire pour datant de la révolution française,

Si nous eussions prétendu avoir quelque chose de commun avec cet A B C, le Canadien doit supposer au moins que nous aurions eu la modestie où le tact de ne pas dire pour final, que nous voulions nous élever (E. L. V.) Ces lettres seules font voir dans quel sens le tout doit être pris, et l'on pourrait dire que nous avons publié un jeu de mots qui flétrit la révolution française, plutôt que de nous accuser d'en approuver les excès. Au reste que le Canadien se rassure. Nous ne lui envions nullement le revenant-bon de ses adulations passées, et de son apostasie présente, et sous tout autre rapport il ne faudrait pas monter bien haut pour s'élever jusqu'à lui. Nous n'en dirons pas d'avantage ; nous dédaignons d'aussi vils adversaires, et nous les laissons bien volontiers spéculer sur l'ignorance de la faible partie du peuple qui croit encore en eux.

Nous conseillons à la Gazette de Québec, de se borner à éplucher les fautes d'impressions de nos compositeurs. Passé cela, elle sort de sa sphère. Les articles de longue haleine, sur la politique, ne sont pas de son ressort, et pour les plaisanteries fines et spirituelles, Dieu sait que son génie est trop lourd.

“Chassez le naturel il revient au galop.”

Il nous arrive souvent d'être obligés de lire des journaux pauvres, insignifiants, et rédigés sans la plus légère preuve de talents ou de génie, tels que l'Ami du Peuple et la Gazette de Québec ; mais il nous était réservé, dans le 19 siècle, d'apprendre de la bouche même de l'oracle du district de Montréal, qu'un journal était petitement conduit.

Ce matin vers une heure, trois hommes qui arrivaient dans un petit canot, ayant débarqué au palais à bord d'une goélette de M. Robitaille, qui était au quai du marché, l'un d'eux demanda à l'homme qui était à bord à lui laisser allumer sa pipe. Celui-ci le lui ayant permis, il s'absentèrent un instant, et revinrent armés de couteaux et de cailloux. Ils se saisirent alors de l'homme, lui défendant de crier, et le menaçant de le percer avec le couteau s'il osait ouvrir la bouche. Les voleurs lui demandèrent la bourse ou la vie, lui infligèrent au visage plusieurs blessures qui lui firent perdre une quantité de sang, et ne le laissèrent qu'après lui avoir enlevé une veste dans laquelle il y avait quatre piastres. Après lui avoir pris aussi une paire de bottes, ils le renfermèrent dans la chambre, et s'en allèrent. Il paraît que c'étaient des canadiens.—O. Q. Gazette.

En réponse à l'accusation de “faux” que porte contre notre Journal le Canadien d'hier soir. Nous dirons que les Résolutions que nous avons publiées comme ayant été passées à la Mal Baie, sont celles qui nous furent mises entre les mains par le correspondant de M. Gauvreau, en ville. Nous devons ajouter que M. Charles Drolet qui est le correspondant en question, trouvant quelque défaut de formalité dans les procédés, paraît avoir communiqué ultérieurement avec le Secrétaire de l'Assemblée à ce sujet, et le résultat fut, nous croyons, quelques modifications qui n'affectèrent en rien le fonds des Résolutions.

Nouveau moyen de faire de l'argent.—Nous désirons savoir, en vertu de quelle autorité, M. Hector, Simon Huot, peut exiger une rétribution, lorsque des citoyens lui demandent la permission de se servir de l'école publique près des glacis, pour des fins publiques.—Nous apprenons que M. Et. De Foy, un de nos plus respectables concitoyens, ayant demandé la clef de la porte à M. Huot, il lui fut répondu qu'il ne l'avait qu'en payant la somme de £2. On pensait bien, que ce Monsieur avait un foible pour l'argent, mais nous nous serions jamais douté qu'il en fut aussi avide.

L'argent du Peuple est arrivé en cette ville Samedi dernier, et l'honorable Mr. Debartzch aussi. L'argent était en 20 barils et l'honorable en une seule cruche. On dit que ce dernier est descendu tout exprès pour aider Son Excellence à compter tout de suite l'argent par miserables, pour ne le mettre ensuite qu'en CRUCHES.

Et la dessus,

On parle pour et contre, on doute fort qu'il tienne

A refuser son dû, notre ami maître Etienne. . . .

Comptez, comptez, Milord, dut il porter bouillon

Etienne pour cela se fera bien cruchon . . .

ENCORE DES PLAINTES !!!

Plusieurs personnes se plaignent du vide qui se trouve entre le P et le T dans le premier des quatres vers ou se trouve l'explication du mot MOZRAONAS donnée dans le Libéral de Vendredi dernier. Ces personnes auraient désiré qu'un NEZ élé caractère capital s'y fut trouvé pour rémplir la place vacante. Eh parbleu, si ces personnes veulent absolument en mettre un et surtout un qui soit capital comme les deux autres, elles pourront pour trouver le caractère cherché profiter du séjour de l'Hon. Debartzch en cette ville, car assurément d'après

ce que l'on connaît de ce Monsieur, il doit encore avoir du caractère à vendre s'il n'a pas déjà tout vendu.

DE LA GAZETTE DE QUEBEC.

Nous nous occupons généralement assez peu des dé mêlés du Libéral avec la grammaire ; obligés de corriger nos propres épreuves, quand nous en avons le temps, nous n'ignorons pas que nous avons nous-mêmes besoin d'indulgence à cet égard ; mais si quelque individu croit avoir à se plaindre du Libéral, au sujet de la correction de ses épreuves ou autrement, le Libéral ne doit pas trouver étrange que nous admettions la plainte de cet individu, quelque pauvre qu'il soit, d'argent ou d'esprit. C'est un service que nous avons rendu à l'un des rédacteurs du Libéral dans un temps où il ne pouvait point se pavaner dans un journal à lui.

La bonne vieille, voudra bien se rappeler dorénavant qu'il n'est pas toujours prudent de lancer des pierres à ses voisins, lorsqu'on habite soi-même un château de cristal. Nous la remercions pour le compliment qu'elle fait à son correspondant, car elle n'a jamais mieux jugé, en disant qu'il était un pauvre d'esprit.

AVIS.

NOUS prévenons nos abonnés et correspondans de ne plus adresser leurs écrits et communications à Frs. Lemaître, qui n'est plus attaché depuis quelque temps à l'établissement du Libéral, mais de les envoyer au Bureau du Libéral, No. 32, Rue St. Paul. Québec, 10 oct. 1837.

VENTE PAR LE SHERIFF.

CEST-A-VIS est par le présent donné, que les terres SAVOIR : } A et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux tems et lieux respectifs tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge, excepté dans le cas de Vendition Exponas, dans lesquelles cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du sheriff avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être filées en aucun tems dans les deux jours après le retour de l'Ordre (Writ.)

DISTRICT DE QUEBEC.

No. 206. Thomas C. Lee vs. Robert Dalhin, fils. 1o. Un emplacement bâti, en la Basse-Ville de Québec, rue du Cul-de-sac, entre la veuve Gaulin et les héritiers Lefrançois. 2o. Un emplacement bâti au même lieu, entre la veuve Gaulin et F. Fortier ou ses représentants. Le 9 Octobre.

No. 1716. François Audet dit alias Lapointe vs. Pierre Lebrun alias Carrier. 1o. Une terre bâtie de 2 arpents sur 40, à St. Charles, entre Frs. Mercier et Joseph Mercier. 2o. Un arpent de terre sur 36, même paroisse, entre Germain Lacroix et François Mercier. 3o. Un arpent de terre sur 40, même paroisse, entre Jean Gauthier et Elie Gauthier. 4o. Deux 1/2 arpents de terre sur 40, même paroisse, entre Joseph Pouliot et Nicolas Pouliot. Le 10 octobre.

No. 1154. Ira Craig Hart vs. Jonathan Reinhart 1o. Une terre bâtie de figure irrégulière, au village de Terrebonne paroisse du Capsanté, entre Joseph Pichet et Joseph Laroché. 2o. Un lopin de terre au même lieu, entre la terre ci-dessus et Edouard et John Burns. 3o. Trois arpents de terre sur 30, même paroisse, entre le lot ci-dessus et les sieurs Burns. 4o. Un emplacement réservé sur le terrain des sieurs Burns. Le 9 octobre.

No. 28. Pierre Miville vs. Barthélemi Charest. 1o. Un lopin de terre bâti, à Kakouna, de 40 pieds carrés, entre un nommé Marquis et le dit Charest. 2o. Un arpent 2 perches de terre sur 40 arpents, entre Moise Beaulieu et Marcel Charest. Le 9 octobre.

No. 294. Adélaïde Gauvreau vs. Gabriel Belleau, Curateur, à la succession de feu Claude Dénéchaud. 1o. Une terre bâtie, à Berthier, de 2 arpents, entre Jean Baptiste Blais et Antoine Blais. 2o. Un lot de grève au même lieu entre le sieur Blais des deux cotés. 3o. Un circuit de terre, au même lieu, entre Charles Fournier et la demanderesse. 4o. Le pont de péage construit sur la rivière du sud, dans la paroisse de St. François, sous l'autorité de la S^g Geo. III ch. 19. Les trois premiers lots le 9 octobre, et le quatrième le 10.

No. 570. John Fraser vs. James Brownlie Edie. Un lot de terre bâti, en la banlieue, de 1 arpent sur 1 1/2, entre Louisa S. Campbell et Jean Marie Routier. Le 11 décem.

No. 2241. Pierre Tremblay vs. Louis Gagné. 1o. Une terre aux Eboulements, de 2 arpents sur 5, entre Augustin Boucharid et Damas Tremblay. 2o. Une autre terre au même lieu, entre François Gagnon et Paschal Gaudreault. Le 12 décembre.

N. 1086. Gabriel Thibault vs. Joseph Brochu et son épouse. Deux arpents de terre sur 40, bâtis, à St. Gervais, entre André Brochu et Joseph Charon. Le 12 décembre.

No. 652. Bazil Talbot vs. Pierre Herrieux. La moitié et trois huitièmes indivis d'un lopin de terre, au château Richer, entre le Séminaire et le Dr. Mackay. Le 12 décembre.

No. 245. François Trudel vs. Remy Quirouet. Un terrain bâti au faubourg St. Jean, rue St. Olyvier entre François Tapin et Cornélia Conroy. Le 22 Janvier.

No. 517. Alexis Dérousselle vs. Louis Falardeau et François Falardeau. 1o. Une terre à St. Ambroise, de 4 arpents sur 30, entre Louis Darveau et Louis L'Heureux d'un côté, et Etienne Allin de l'autre. 2o. Un lopin de terre avec bâtiments, entre Paul Thibodeau et Jacques Lafond, Le 26 Janvier.

